

COMPLEXE AQUATIQUE INTÉRIEUR À CHÂTEAUGUAY : C'EST PARTI!

Châteauguay, le 28 novembre 2023 – C'est avec fébrilité que la Régie Beau-Château a octroyé un contrat à l'entreprise Lambda-Lainco, d'un montant de 26,9 M\$, visant la construction du nouveau complexe aquatique intérieur à Châteauguay. L'annonce a été faite lors d'une séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie tenue plus tôt aujourd'hui, donnant ainsi le coup d'envoi à ce projet très attendu dans la région.

L'objectif est de démarrer la construction des infrastructures dès que possible. L'échéancier sera confirmé ultérieurement, suite à la rencontre de démarrage avec l'entrepreneur sélectionné.

Les villes de Beauharnois et de Châteauguay ont donné le feu vert au projet lors de leurs séances extraordinaires tenues le lundi 27 novembre, avec certaines conditions.

Des installations pour les générations futures

Les infrastructures seront situées sur le terrain du Sportplex, permettant ainsi une plus grande offre consolidée. À terme, les installations de deux étages devraient comprendre une **piscine intérieure de 10 couloirs**, des **jeux d'eau** ainsi qu'une **patageoire pour les enfants**, des vestiaires universels, plusieurs bureaux et salles polyvalentes, des espaces de détente et des gradins. Le bâtiment pourra accueillir 500 personnes de tous âges et sera appelé à devenir un pôle sportif familial où seront possibles les cours de natation, les événements sportifs amateurs et compétitifs, les bains libres ainsi que les sorties scolaires et parascolaires.

« C'est une excellente nouvelle pour les citoyennes et citoyens de Châteauguay. Notre belle ville vit un essor incroyable depuis plusieurs années et ce complexe aquatique intérieur est plus qu'essentiel pour la communauté. Le bien-être des citoyens étant au centre des préoccupations des membres du conseil, nous continuerons d'y accorder la plus grande importance », souligne Éric Allard, maire de Châteauguay et président du conseil d'administration de la Régie Beau-Château.

Estimation préliminaire

L'estimation préliminaire des coûts totaux s'élève à 31 M\$, incluant des frais d'honoraires professionnels et d'imprévus. La Régie Beau-Château pourra bénéficier d'une subvention de 16 M\$ octroyée dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS-EBI), une bonification de 2 M\$ par rapport à la subvention originale octroyée en 2021.

Plus d'autonomie pour les villes de Beauharnois et Châteauguay

Le 27 novembre dernier, les villes de Beauharnois et Châteauguay ont annoncé leur intention de reprendre la gestion des infrastructures sportives situées sur leur territoire, le conseil municipal de Beauharnois soulignant le fait que la municipalité ne souhaitait pas prioriser un investissement dans le centre aquatique intérieur de Châteauguay.

Ainsi, bien que la mise en œuvre du projet de complexe aquatique intérieur demeure sous la responsabilité de la Régie Beau-Château, la Ville de Châteauguay deviendra responsable en totalité des coûts de construction, de gestion et d'opération du futur centre.

« Beauharnois est consciente du besoin des gens de la région pour un complexe aquatique intérieur. Autoriser le projet par le biais de la Régie, qui profite d'une bonne subvention, répondra à un grand besoin. Il était cependant important pour le conseil de ne pas engager les citoyens de Beauharnois directement dans cette dépense majeure, d'où la demande claire de ne pas avoir à s'engager financièrement dans le projet. Nos priorités sont ailleurs pour les prochaines années, notamment au niveau de la mise à niveau de nos infrastructures », mentionne Alain Dubuc, maire de Beauharnois.

Des infrastructures qui viennent combler un réel besoin

Des ententes intermunicipales seront conclues avec des municipalités avoisinantes, dont la Ville de Beauharnois, afin de faire profiter aux résidents de la région cette toute nouvelle installation fort attendue. Les ententes permettront également de générer des revenus d'opération du complexe aquatique intérieur de Châteauguay.

« En comparaison avec le dernier appel d'offres lancé en 2021, nous sommes passés de soumissions d'environ 47 M\$ à 27 M\$. De plus, nous sommes allés chercher un montant de 2 M\$ additionnel en subvention. Bref, nous pouvons maintenant nous doter d'un complexe aquatique à la hauteur de nos ambitions, sans que le projet ne soit un fardeau financier pour les générations futures. C'est ce que les Châteauguaises et les Châteauguoises méritent », mentionne monsieur Allard.

Rappelons qu'à l'issue de deux processus non concluants, dont le dernier avait été lancé en pleine pandémie, la Régie Beau-Château a procédé à un troisième appel d'offres public pour la construction d'un complexe aquatique intérieur en juin dernier. L'ouverture des enveloppes a eu lieu le 18 septembre. Quatre soumissions ont été reçues et soumises à une analyse de conformité, suite à laquelle le consortium Lambda-Lainco a été retenu.

- 30 -

Renseignements :

Audrey Jacques
Ville de Châteauguay 450 698-3013
audrey.jacques@ville.chateauguay.qc.ca

Stéphanie Gosselin
Ville de Beauharnois 450 429-3546 # 228
stephanie.gosselin@ville.beauharnois.qc.ca